



Éric SICARD
Président de l'UGDCT
Vice-président de l'UNACOM
Chargé du suivi des dossiers
<https://www.ugdct.net/>

Communiqué

Chasse au Gluau ! Cela se précise !

Le 19 novembre 2020, l'avocate générale, **Maître Julianne KOKOTT** a rendu ses conclusions concernant l'affaire **(C-900/19)**, opposant les associations ONE VOICE et la LPO face à la FNC.

L'UNACOM a déposé le 30 juin 2020 un avis juridique auprès des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères afin d'apporter un contradictoire face aux questions préjudicielles posé par le Conseil d'Etat dans son arrêt en date du 29 novembre 2019.

Nous avons fait de même par le biais de Nicolas LOTTIN, qui a transmis notre avis juridique à Monsieur Le Président Willy SCHRAEN, afin d'échanger de façon constructive à l'élaboration d'une stratégie de bon sens, a donc soutenu généreusement notre mémoire juridique, nous nous en félicitons et le remercions vivement.

L'unité et la fusion de nos démarches ont porté leur fruit car le raisonnement de l'avocate générale est globalement fondé sur le principe général de « **proportionnalité** » que nous défendons et ses conclusions nous sont donc plutôt favorables.

Elle reprend de façon troublante les arguments que l'UNACOM a adressés au ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Elle cite **en référence l'affaire maltaise (C-76/08) et finlandaise (C-217/19)** que nous défendons depuis le 5 novembre 2014 concernant la chasse de retour des oies en février.

Nous attendrons donc le jugement final dans quelques mois, mais si les conclusions sont retenues par la Cour de Justice Européenne, tout le travail juridique en amont aura permis de contribuer à la préservation et le maintien des modes et méthodes de chasses traditionnelles à des fins récréationnelles.

Ainsi, la notion mis en cause de « **sélectivité** » et de « **prises accessoires** », sont considérées par l'avocate de capture involontaire et acceptable par rapport à l'importance culturelle.

L'UNACOM et notre conseil Me Bruno POULAIN, fondent beaucoup d'espoir parce que l'avocate générale en question (Me KOKOTT) est expérimentée et fait plutôt autorité auprès de la Cour.

Nicolas LOTTIN

Eric SICARD